

DELIBERATION 2023-14  
DU 30 MARS 2023  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
2022

**SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres en exercice 11  
Nombre de membres présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 10  
Votes 1 abstention 3 Contre 6 Pour

Date de la convocation 23/03/2023

Séance du 30 mars 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Noëlle LAVILLE, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M Alain MOREAU, Chef de SGC, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 048.08
Opérations de l'exercice	28 774.49	46 580.95
Totaux	28 774.49	47 629.03
Résultat de clôture		18 854.54

DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
20 954.06		52 068.60
20 954.06		22 637.14
		74 705.74
		<b>53 751.68</b>

DEPENSE OU DEFICIT	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
-		53 116.68
49 728.55		69 218.09
49 728.55		122 334.77
		72 606.22

53 751.68

Besoin de financement  
Excédent de financement

-

Restes à réaliser

-

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

53 751.68

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

au compte 001 – EXCEDENT d'investissement reporté

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 - Investissement

**18 854.54**

au compte 002 – EXCEDENT de fonctionnement reporté  
au compte 002 – DEFICIT de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations la maire et le secrétaire de séance :

La secrétaire



Pour expédition conforme, La Maire,



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 007-210702700-20230330-DELIB202314-DE

